

Les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole sont publiés sur la page "Documents des instances communautaires".



Mémoire du Président de Limoges Métropole

Vo la délibération du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative aux obligations de

Vo la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des

Vo la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire [REDACTED] à l'usager [REDACTED] de la commune de [REDACTED].

Article 1. La concession cinéraire n° 121_3, située sur le site cinéraire de [REDACTED] est attribuée [REDACTED] à l'usager [REDACTED] à l'issue de la procédure [REDACTED].

Article 2. Cette concession cinéraire est attribuée à titre de concession pour une durée de 10 ans, [REDACTED] le 17 juillet 2025 et expirera le 17 juillet 2035.

Article 3. La concession est attribuée au profit d'une concession cinéraire.

Article 4. Sous réserve d'acceptation, le site de concession cinéraire précité est affecté par une [REDACTED] par Limoges Métropole, en déduction de la taxe affective [REDACTED] d'un montant de [REDACTED] par an pour l'usager [REDACTED] une [REDACTED] en plus, conforme au montant de la taxe cinéraire et indépendamment de [REDACTED] pour [REDACTED] la fixation définitive de la taxe, la plus en plus [REDACTED] indépendamment [REDACTED].

Le montant de la taxe [REDACTED].

En outre, l'usager, le titulaire de concession et de droits de ces derniers s'obligent [REDACTED].

Une copie de la présente décision est adressée à Limoges Métropole.

Article 5. Il est recommandé de procéder au renouvellement de la taxe, [REDACTED] d'un montant de [REDACTED] par an à compter de la date d'échéance pour procéder à un [REDACTED] la concession cinéraire précitée affectée à l'usager [REDACTED].

Passé un délai de deux ans, Limoges Métropole procédera à la détermination des sommes de plus [REDACTED] affectées à l'usager de la concession cinéraire précitée et à la procédure de recouvrement de [REDACTED].

Limoges Métropole, représentant le conseil, le conseil d'administration.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 121_3

1 DOCUMENT - Publié le 9 Mars 2026

 **DEC_FUNER_121_3_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf**
(.pdf, 237,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**